

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE**
représentée par son président, Monsieur Jean-Emile ROUAUX
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 39422042000027

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

JER

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 466 062 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 215 754,8 €, le solde restant s'élève à 250 307,2 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 20 500 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 486 562 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 455 436 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL A VOILE



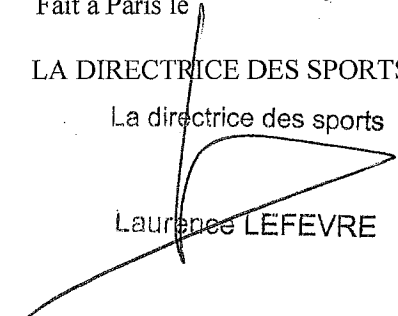
Fait à Paris le

19 JUL. 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS


La directrice des sports

Laurence LEFEVRE



WISE LE 12/07/2017
DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2131267507

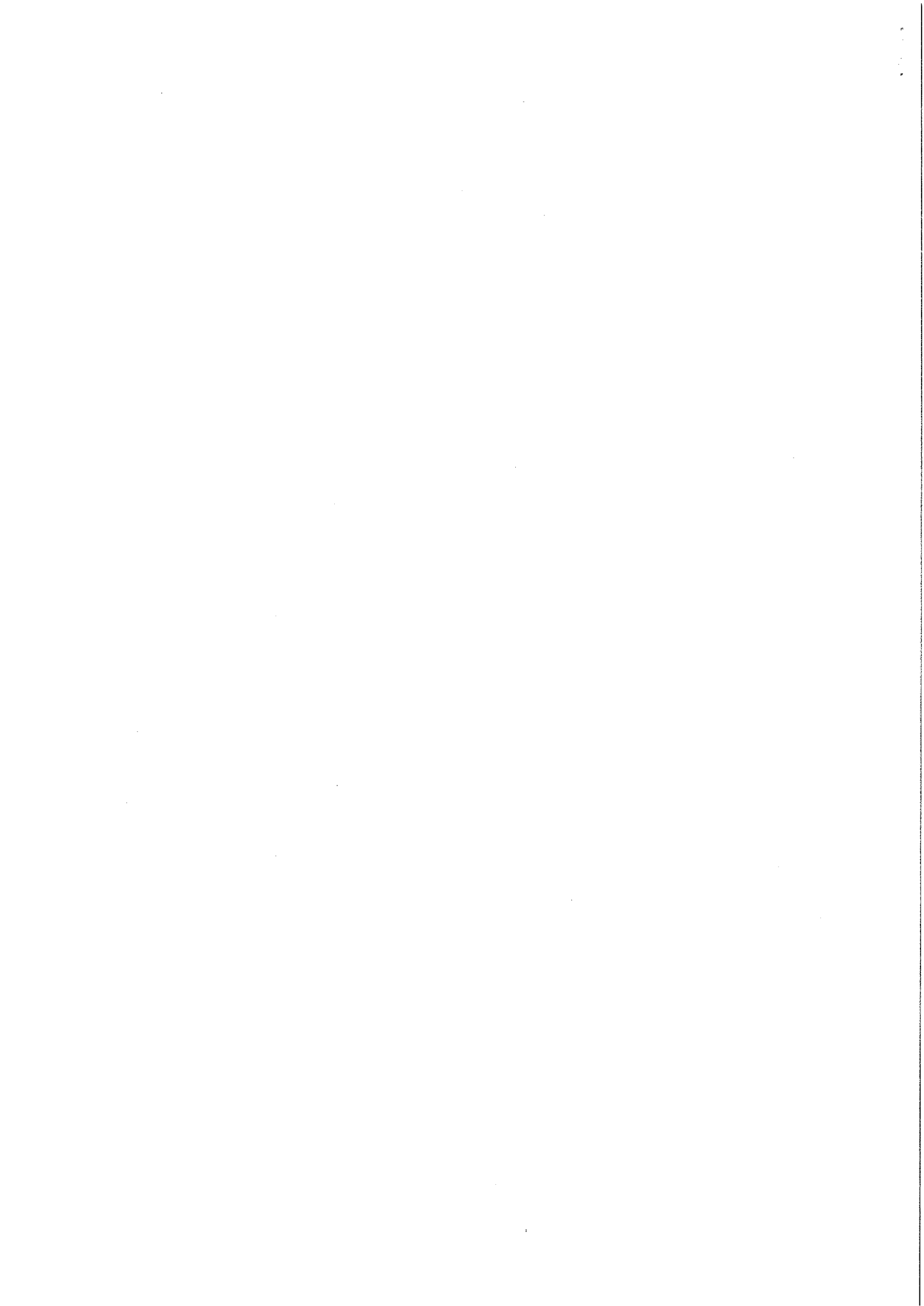
¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	11314	11068	11068	11600	11800	
	Nombre d'ATP	9321	9098	9098	8500	8500	
	Nombre total de licences et d'ATP	20635	20166	20166	20100	20300	
	Nombre et taux de licences féminines	1087 (9,61%)	1084 (9,79%)	1084 (9,79%)	1170 (10,09%)	1210 (10,25%)	
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	1987 (17,56%)	2230 (20,15%)	2230 (20,15%)	2250 (19,4%)	(%)	
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	20	18	18		18	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	14,16	0	0	13,0 %	13,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	2	1	1	2	2	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet – SHN	94,87%	90%	90%	100%	100%	
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	60%	70%	70%	100%	80%	
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	6	0	0	5		
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	5 (83,33%)	1 (16,67%)	1 (16,67%)	100%		%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Objectif							
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	Indicateur						
	nombre de licences			11068	11600	11800	
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	Indicateur						
	nombre de licences féminines			1084	1170	1210	

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

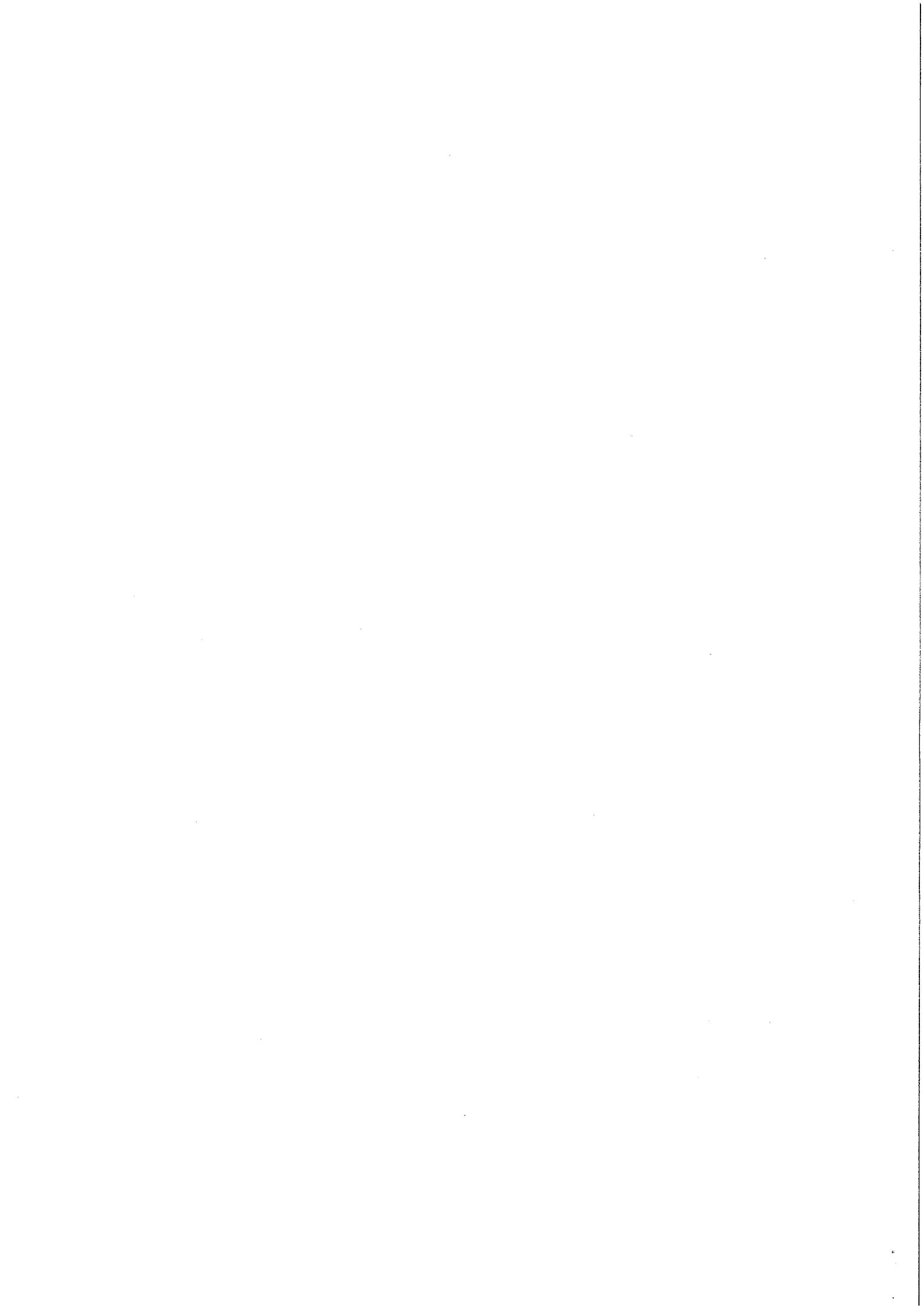
Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial	rang de la France dans les compétitions de référence		1	2	2
Objectif 3: préserver la santé des sportifs	taux de suivi médical complet (SHN)		90	100%	100%
Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	solidité financière			13%	13%
Développer la pratique des jeunes par la mise en place de relations privilégiées avec les milieux éducatifs.	actions Yu du Ciel et d'animations de découverte des métiers aéronautiques en relation avec les milieux éducatifs et de journées découvertes		39	50	50
S'inscrire dans une politique volontariste de développement durable (utilisation de moyens non polluant de mise en l'air) et continuer l'optimisation de remorqueurs moins polluant et bruyant.	Nombre de treuils installés en France et de remorqueurs ULM		110	95	100
Faciliter l'accès à la pratique "loisirs"	Nombre de licences découvertes		2188	2200	2350
Favoriser l'accès des handicapés à la pratique du Vol à Voile en aménageant des planeurs (répartition nationale) Découverte de la pratique du vol à voile envers ces publics.	nombre de clubs (ou de sections de clubs) offrant une pratique sportive pour les personnes handicapées			18	18
Représenter la France dans toutes les instances sportives et réglementaires internationales (le président actuel de l'I.G.C. International Gliding Commission est Français).	Nombre de représentants français dans les instances		9	9	9
Maintenir le niveau de nos compétiteurs pour les prochains rendez-vous internationaux.	Rang de la France au classement IGC		1	2	1

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	20 000 €	15 000 €	14 500 €
Action 1			5 500 €
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	14 500 €
Favoriser l'accès des handicapés à la pratique du Vol à Voile en aménageant des planeurs (répartition nationale) Découvert	3 000 €	3 000 €	2 500 €
Action 1			500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 000 €	3 000 €	2 500 €
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	177 000 €	111 000 €	108 000 €
Action 1			69 000 €
Structuration fédérale	52 000 €	43 000 €	40 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	12 000 €	8 000 €	8 000 €
Action 4			8 000 €
Professionnalisation de l'activité	40 000 €	35 000 €	32 000 €
Formations fédérales	125 000 €	68 000 €	68 000 €
Développer la pratique des jeunes par la mise en place de relations privilégiées avec les milieux éducatifs.	35 000 €	15 000 €	15 000 €
Action 1			20 000 €
Structuration fédérale	90 000 €	53 000 €	53 000 €
Faciliter l'accès à la pratique "loisirs"	70 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 1			20 000 €
Structuration fédérale	70 000 €	50 000 €	50 000 €
S'inscrire dans une politique volontariste de développement durable (utilisation de moyens non polluant de mise en l'air et continuer l'optimisation de remorqueurs moins polluant et bruyant.	60 000 €	38 000 €	38 000 €
Action 1			22 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	38 000 €	38 000 €
Action 1			22 000 €
Structuration fédérale	37 000 €	30 000 €	25 000 €
Objectif 3: préserver la santé des sportifs	37 000 €	30 000 €	25 000 €
Action 3			12 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	37 000 €	30 000 €	25 000 €
Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial	37 000 €	30 000 €	25 000 €
Action 2			12 000 €
Aides personnalisées (AP)	10 300 €	10 300 €	8 062 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	10 300 €	10 300 €	8 062 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	140 500 €	105 500 €	95 500 €
Maintenir le niveau de nos compétiteurs pour les prochains rendez-vous internationaux.	140 500 €	105 500 €	95 500 €
Action 2			45 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	20 500 €	20 500 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	20 000 €	15 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	100 000 €	70 000 €	60 000 €
Action 1	360 000 €	205 000 €	140 000 €
Action 2			220 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	360 000 €	205 000 €	140 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	315 000 €	180 000 €	125 000 €
Programmes d'échanges internationaux	45 000 €	25 000 €	15 000 €
Action 1	6 500 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	884 300 €	572 800 €	486 562 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : **20 500 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : **466 062 €**



FFVV

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
Code Banque 10107	Code Guichet 00108	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00710083710		Clé 01
Domiciliation BRED PARIS SAINT LAZARE TEL : 08.20.33.61.08		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 0800 7100 8371 001		

